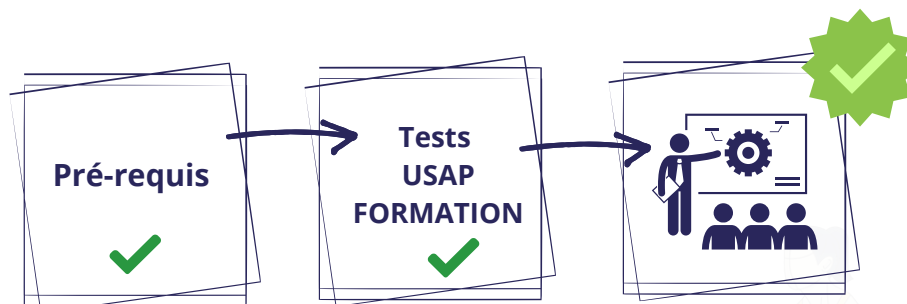


# TESTS D'ENTREE EN FORMATION BPJEPS ACTIVITES AQUATIQUES ET DE LA NATATION



INSTITUT de FORMATION  
du SPORT CATALAN



## PRÉ-REQUIS POUR ENTRER EN FORMATION



### 1. Etre titulaire des attestations de formation relative au secourisme suivante :

- « brevet national de sécurité et de sauvetage aquatiques » (**BNSSA**) en cours de validité
- « premiers secours en équipe de niveau 1 » (**PSE1**) en cours de validité;



### 2. Présenter un certificat médical de non contre-indication de la pratique des « activités aquatiques et de la natation » datant de moins de trois mois à la date de l'entrée en formation (obligatoirement sur le modèle page 3)



### 3. Le candidat devra être capable de réaliser un temps inférieur à 7 minutes et 40 secondes sur un 400 mètres nage libre (nl). Cette épreuve devra être réalisée par le candidat en amont de la formation. Le modèle page 5 devra être complété obligatoirement par au choix :

- Un maître nageur sauveteur titulaire de la carte professionnelle
- Un sportif de haut niveau inscrit sur la liste ministérielle
- Un directeur technique national de la natation
- Une personne en compétition de référence officielle de fédération française de natation
- Une personne titulaire du "Pass sports de l'eau" ou d'un "Pass compétition" de la fédération française de natation, de la fédération française de sauvetage et secourisme ou d'une fédération membre du conseil interfédéral des activités aquatiques.



# TESTS D'ENTREE EN FORMATION BPJEPS ACTIVITES AQUATIQUES ET DE LA NATATION



INSTITUT de FORMATION  
du SPORT CATALAN

## LES TESTS D'ENTREE COMPLEMENTAIRES A USAP FORMATION

### EPREUVE 1 : ECRIT SUR LE METIER DE MAITRE NAGEUR SAUVETEUR (2 H)



#### Critères d'évaluation :

- **Expression écrite** : orthographe, syntaxe, lisibilité
- **Structuration du devoir** : réponses adaptées aux questions, et cohérence des arguments

### EPREUVE 2 : ENTRETIEN ORAL AVEC UN JURY POUR ECHANGER SUR VOTRE PROJET PROFESSIONNEL (30 MIN)



#### Critères d'évaluation :

- **Expression orale** : clarté, aisance, utilité de la formation dans le parcours professionnel
- **Motivation** : place de la formation dans le parcours personnel
- **Disponibilité** : possibilité temporelle et matérielle effective de suivre la formation

### EPREUVE 3 : EPREUVE DE NATATION (SUR 100 METRES 4 NAGES)



#### Critères d'évaluation :

- Respect de la réalisation des virages
- Respect des changements de nage
- Qualité de l'application des techniques de nage
- Qualité de coulée (**ne devant pas dépasser les 15 mètres**)

# TESTS D'ENTREE EN FORMATION BPJEPS ACTIVITES AQUATIQUES ET DE LA NATATION



INSTITUT de FORMATION  
du SPORT CATALAN

## MODÈLE DE CERTIFICAT MÉDICAL DE NON CONTRE-INDICATION À LA PRATIQUE ET À L'ENCADREMENT DES ACTIVITÉS PRATIQUÉES AU COURS DE LA FORMATION

Je soussigné(e), ....., docteur en médecine, atteste avoir pris connaissance du contenu des activités pratiquées au cours de la formation préparatoire à la mention "activités aquatiques et de la natation" du brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport, spécialité "éducateur sportif" ci-dessous mentionnés, certifie avoir examiné, M. /Mme ....., candidat(e) à ce brevet, et n'avoir constaté à la date de ce jour aucune contre- indication médicale apparente à l'exercice et à l'encadrement de ces activités physiques et sportives concernées par le diplôme.

J'atteste en particulier que M./Mme .....présente une faculté d'élocution et une acuité auditive normales ainsi qu'une acuité visuelle conforme aux exigences suivantes :

Sans correction : une acuité visuelle de 4/10 en faisant la somme des acuités visuelles de chaque œil mesurées séparément sans que celle-ci soit inférieure à 1/0 pour chaque œil. Soit au moins : 3/10 + 1/10 ou 2/10 + 2/10.

Cas particulier : dans le cas d'un œil amblyope, le critère exigé est : 4/10 + inférieur à 1/10.

Avec correction :

- soit une correction amenant une acuité visuelle de 10/10 pour un œil quelle que soit la valeur de l'autre œil corrigé (supérieur à 1/10) ;
- soit une correction amenant une acuité visuelle de 13/10 pour la somme des acuités visuelles de chaque œil corrigé, avec un œil corrigé au moins à 8/10.

Cas particulier : dans le cas d'un œil amblyope, le critère exigé est : 10/10 pour l'autre œil corrigé. « La vision nulle à un œil constitue une contre-indication.

Certificat remis en mains propres à l'intéressé pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à ..... le .....

**(Signature et cachet du médecin)**

# TESTS D'ENTREE EN FORMATION BPJEPS ACTIVITES AQUATIQUES ET DE LA NATATION



INSTITUT de FORMATION  
du SPORT CATALAN

## INFORMATIONS AU MÉDECIN :

### A. – Activités pratiquées au cours de la formation :

Le candidat à la mention "activités aquatiques et de la natation" du brevet professionnel, de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport, spécialité "éducateur sportif" est amené à :

- encadrer et enseigner des activités aquatiques, de découverte, d'apprentissages pluridisciplinaires, d'apprentissage des nages du programme de la Fédération internationale de natation pour tout public
- assurer la sécurité des pratiquants, des pratiques, des lieux de pratiques et des baignades. « A ce titre, il doit être en capacité :
- d'intervenir en milieu aquatique en cas d'accident ou d'incident ; « - de rechercher une personne immergée ;
- d'extraire une personne du milieu aquatique.

### B. – Dispositions particulières pour les personnes présentant un handicap :

la réglementation du diplôme prévoit que le délégué régional académique à la jeunesse à l'engagement et au sport peut, après avis d'un médecin agréé par la Fédération française handisport ou par la Fédération française de sport adapté, aménager le cursus de formation et les épreuves d'évaluation certificative pour toute personne justifiant d'un handicap.

Dans le cas où le médecin constate une contre-indication liée à un handicap, il le mentionne sur le certificat et oriente le candidat vers le dispositif mentionné ci-dessus.



# TESTS D'ENTREE EN FORMATION BPJEPS ACTIVITES AQUATIQUES ET DE LA NATATION



INSTITUT de FORMATION  
du SPORT CATALAN

## ATTESTATION DE 400 METRES NAGE LIBRE EN 7 MINUTES ET 40 SECONDES MAXIMUM

Tous les champs de cette attestation doivent être remplis pour la rendre recevable :

Attestation de réussite au 400 mètres nage libre en moins de 7 minutes 40 secondes en vue de l'entrée en formation au brevet professionnel de la jeunesse de l'éducation populaire et du sport, spécialité "éducateur sportif" mention "Activités aquatiques et de la natation"

Je soussigné(e), Nom \_\_\_\_\_, Prénom \_\_\_\_\_,

Intitulé du diplôme \_\_\_\_\_,

Diplôme n° \_\_\_\_\_,

Carte professionnelle n° \_\_\_\_\_ délivrée par le service : \_\_\_\_\_

Certifie que M./Mme \_\_\_\_\_, né(e) le \_\_\_\_\_, à \_\_\_\_\_  
domicilié(e) : \_\_\_\_\_, CP + Ville : \_\_\_\_\_

A effectué sans aide et sans matériel :

Intitulé du test : **distance de 400 mètres nage libre dans un temps de \_\_\_\_\_ minutes  
\_\_\_\_\_ secondes**

Le temps maximum pour rendre cette attestation recevable est de : 7 minutes et 40 secondes

« Date de la réalisation : \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_

Lieu de la réalisation : \_\_\_\_\_

Signature du certificateur : \_\_\_\_\_

Signature du titulaire : \_\_\_\_\_

« Fait pour servir et faire valoir ce que de droit. »